

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR D'ACADEMIE

Mesdames et Messieurs les responsables légaux
des élèves de l'Académie de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le lundi 2 mars 2020

Objet : Suivi de la situation coronavirus COVID-19.

Rectorat

Secrétariat
du service médical

Affaire suivie par
Fleur ROUYEYROL
Téléphone
04 73 99 32 88
Mél.
ce.medical
@ac-clermont.fr

Affaire suivie par
Catherine VEYSSIÈRE
Téléphone
04 73 99 32 84
Mél.
ce.infirmier
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

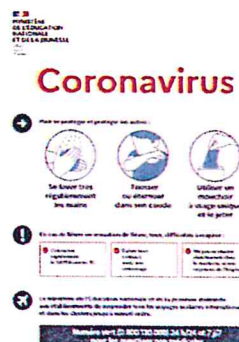
En raison de l'évolution de l'épidémie due au coronavirus COVID-19 et du déclenchement du stade 2 du plan de prévention et de gestion en France : **aucune mesure de confinement ne s'applique plus désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque.**

En effet, les mesures du stade 1 communiquées dans le courrier précédent du 25 février 2020 (confinement à domicile au retour des zones d'exposition), destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires.

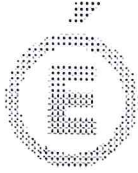
Seule exception : les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des trois « clusters » du territoire français (Oise, Haute-Savoie, Morbihan * : cf. liste infra) font l'objet à titre conservatoire des mesures de confinement à domicile pendant 14 jours.

D'autre part :

- les voyages scolaires hors de France sont suspendus ou reportés,
- vous êtes invités à consulter régulièrement la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>,
- Vous trouverez sur le site du ministère davantage d'éléments et notamment l'observance des consignes des gestes barrière rappelées ici : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/affiche-tablissements-coronavirus-51407.pdf>,



- Vous pouvez également consulter le site gouvernemental www.gouvernement.fr/info-coronavirus et le numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7 pour les questions non médicales. Cette plateforme téléphonique n'est



2 / 2

néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15.

La situation pouvant évoluer, nous vous tiendrons informés si de nouvelles recommandations étaient éditées au cours des jours et des semaines à venir.

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier.

Karim BENMILOUD

* les « clusters » : les communes de Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-Sec, La Croix Saint Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul dans l'Oise, la commune de La Balme-de-Sillingy en Haute-Savoie, ainsi que les communes d'Auray, Carnac et Crac'h dans le Morbihan.

Cette liste est susceptible d'évoluer très rapidement.

La liste de ces zones est régulièrement mise à jour sur le site gouvernemental.